

PARIS, le 6 avril 2009 - N° 100/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 17 novembre 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION3

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES20

AVIS D'OPPORTUNITÉ21

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION Agriculture
- 17 novembre 2008 -

Président : Guy PAILLOTIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France

Rapporteurs : Fabienne ROSENWALD, chef du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

Responsable de la formation : Corinne MARTINEZ

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Synthèse des résultats de la consultation sur le contenu du questionnaire du recensement général de l'agriculture

II. Orientations proposées par le Service de la statistique et de la prospective

III. Discussions et conclusions

LISTE DES PARTICIPANTS

André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Christophe BLANC	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Didier CARAES	APCA
Didier CEBRON	SRSA
Caroline COLLIN	CONFEDERATION PAYSANNE NATIONALE
Philippe CUNEO	Cnis
Camille de CAIX	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Nathalie DELAME	Insee
Maurice DESRIERS	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Xavier DORNIER	HARAS NATIONAUX
Marie-Pierre DURU	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Françoise DUSSERT	Cnis
Jeanne GABRYSIK	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Christian GAY	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Gisèle GIROUX	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Ghislaine GRIMLER	Cnis
Philippe JANVIER	représente Françoise Brugière de VINIFLHOR
Bernard LEGRIS	Insee
Corinne MARTINEZ	Cnis

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la formation Agriculture – 17 novembre 2008

Monique MEIZELS

Annie MESRINE

Guy PAILLOTIN

Marc PARMENTIER

Julie PAYET

Christophe PERROT

Fabienne ROSENWALD

Philippe SILHOL

Evelyne SIROTA

Christophe TERRIER

ONIGC

Insee

ACADEMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

CCMSA

IRA

INSTITUT DE L'ELEVAGE

MIN AGRICULTURE ET DE LA PECHE

GROUPEMENT NATIONAL INTERPROF SEMENCES

SCEES MIN AGRICULTURE PECHE

Cnis

Absents excusés :

Françoise BRUGIERE

VINIFLHOR

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Guy PAILLOTIN.

INTRODUCTION

Guy PAILLOTIN

Bonjour à tous. Dans le cadre de la réorganisation du ministère de l'agriculture, le SCEES est devenu le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Je me félicite que la prospective ait ainsi été rattachée à la statistique. En parallèle, la réflexion se poursuit au sein du Cnis sur les formations. Il nous faudra profiter de ce cadre pour rendre la statistique agricole plus réactive aux vœux nouveaux de nos concitoyens, y compris s'agissant d'organiser le dialogue entre les statisticiens et les utilisateurs de la statistique. De fait, le dialogue est nécessaire entre ceux qui construisent la statistique et ceux qui, dans la société, se préoccupent de l'évaluation quantitative des phénomènes liés à l'agriculture, à la ruralité, à la santé, à l'environnement, etc. Il nous faudra continuer à travailler en ce sens.

En tout état de cause, le thème qui nous occupe aujourd'hui est bien celui du recensement général de l'agriculture. Cette opération extraordinaire nécessite que nous pointions d'éventuelles omissions.

Fabienne ROSENWALD

Bonjour à tous. Merci de prendre part à cette réunion qui, dans le cadre de la préparation du questionnaire du recensement agricole, s'avère très importante. En ce qui me concerne, j'assume depuis peu la responsabilité du Service de la Statistique et de la Prospective, créé le 1^{er} juillet 2008. Celui-ci traduit la volonté du ministre d'adjoindre à la statistique, l'évaluation et la prospective. L'idée était de loger les compétences en la matière dans un service disposant, par ailleurs, d'un certain nombre de données et d'une réelle expertise dans le domaine de la statistique. Auparavant, j'occupais un poste au sein de l'Insee, dans le champ de l'éducation et au sein d'une direction traitant déjà d'évaluation, de prospective et de performances.

Le recensement agricole est une opération capitale pour la statistique publique française et européenne, ainsi que pour le ministère de l'agriculture. De fait, cette opération repose sur un fort cadrage européen s'agissant des unités enquêtées, des dates de réalisation et du questionnement. Le recensement agricole doit également être conforme aux principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Cette opération correspond à un investissement conséquent de l'Etat et en particulier du ministère de l'agriculture. Elle doit donc être réalisée de la façon la plus efficiente possible. En outre, les retombées en termes d'information et de connaissance pour l'ensemble de la société et le ministère doivent en être élevées, conformément au principe de pertinence du code des bonnes pratiques de la statistique. L'opération doit également permettre de produire des avancées méthodologiques, en vue de préparer les futures opérations du Service de la Statistique et de la Prospective.

C'est dans cet esprit d'innovation, en termes d'efficacité et de qualité, que le projet est conduit au sein du SSP, en lien avec la sous-direction de l'informatique du ministère. A ce stade, je souhaiterais également adresser un mot de remerciement à mes prédécesseurs, Virginie Madelin, Philippe Bonneau, Jacky Bodin et Georges Decaudin, qui ont beaucoup investi dans ce projet.

Le recensement agricole s'inscrira dans un contexte organisationnel totalement nouveau pour la statistique agricole. De fait, nous ne pourrons plus nous appuyer sur les échelons départementaux. En outre, le contexte méthodologique et technique aura été renouvelé. La collecte des données auprès des

exploitations agricoles s'effectuera dorénavant de manière informatisée. En outre, des sources administratives seront mobilisées, en pré-remplissage ou en substitution.

Au-delà des contraintes européennes, le recensement agricole devra permettre la prise en compte des besoins de l'ensemble des acteurs du monde agricole et de la société française. Les régions notamment s'appuieront sur le recensement agricole pour faire un point à 10 ans sur les exploitations agricoles. En outre, les résultats du recensement alimenteront la réflexion des Draf qui, en 2009, se verront confier de nouvelles missions dans le domaine de l'alimentation mais également en matière d'évaluation et de prospective. Le recensement agricole constituera également un instrument privilégié de pilotage et d'évaluation des politiques publiques, à l'usage des pouvoirs publics français et communautaires. Enfin, l'opération renforcera l'objectivité des discussions avec la profession agricole. Il est donc particulièrement important que cette dernière soit associée à l'élaboration du questionnaire.

L'objectif du recensement agricole demeure d'actualiser la connaissance du monde agricole. Cependant, des sujets émergents pourront également être abordés, en réponse à une demande croissante concernant notamment les problématiques liées à l'environnement, aux nouvelles politiques ou aux signes de qualité. Nous nous pencherons également sur les domaines au sein desquels une information localisée pourrait faciliter la production d'une analyse territoriale fine. De fait, le recensement agricole, de par son caractère exhaustif, demeure la seule manière d'appréhender certains phénomènes à un niveau fin.

Dans cette optique, un travail de toilettage des anciens questionnaires du recensement agricole a été entrepris, avec un effort de pré-remplissage et de substitution par des sources administratives. Ceci devrait permettre de libérer l'espace nécessaire aux nouveaux questionnements.

En outre, le recensement agricole doit servir à repérer les exploitations agricoles, de façon à mettre en place un répertoire statistique dans le champ de l'agriculture, en réponse à un règlement européen.

Nous entendons aujourd'hui vous présenter une synthèse des demandes d'enrichissement exprimées dans le cadre de la consultation, ainsi qu'une ligne de conduite quant à leur prise en compte. Du reste, les besoins devront être examinés au regard de la charge pesant sur les répondants ainsi qu'au regard du coût financier et humain de l'opération.

I – II. Synthèse des résultats de la consultation sur le contenu du questionnaire du recensement général de l'agriculture – orientations proposées par le Service de la statistique et de la prospective

Camille DE CAIX

Le recensement agricole 2010 s'inscrit dans un cadre réglementaire européen, dont le texte de référence devrait être signé dans les prochains jours. La réglementation européenne porte également sur deux enquêtes intercensitaires, programmées en 2013 et 2016, ainsi que sur une enquête sur les méthodes de production, programmée en marge du recensement de 2010. L'autre règlement sur lequel s'appuie notre projet se trouve être celui portant sur le recensement de la viticulture, qui prévoit une enquête sur chaque millésime en 9. Cette fois encore, nous avons établi une demande de dérogation pour coupler le recensement de la viticulture à celui de l'agriculture.

Dans le cadre de la consultation, nous nous sommes appuyés sur un questionnaire *a minima*, défini à partir des éléments du cadre réglementaire. Nous ne sommes pas repartis du questionnaire du précédent recensement – un certain nombre de nouvelles problématiques ayant émergé depuis. Afin de prendre en compte ces nouvelles problématiques tout en respectant les contraintes de durée, il convenait de réduire la taille du questionnaire. Nous nous sommes toutefois attachés à conserver le minimum réglementaire.

S'agissant des modalités d'enquête, le recensement agricole de 2010 sera marqué par un passage en saisie mobile. Les exploitants seront toujours interrogés en face à face par un enquêteur. Cependant, ces derniers seront dorénavant équipés d'outils informatiques leur permettant de saisir immédiatement les données collectées. Tous les contrôles nécessaires seront appliqués aux données ainsi collectées.

La saisie mobile favorisera également le recours aux sources administratives. Certaines, telles le Casier Viticole Informatisé ou encore le fichier des aides versées, seront utilisées en substitution, de manière totalement transparente pour les exploitants ; d'autres sources non exhaustives ou reposant sur des concepts différents de ceux mobilisés par la statistique, telles les déclarations de surface remplies dans le cadre des demandes d'aides, seront utilisées en pré-remplissage. Les données pré-remplies devront être validées par l'exploitant. Une convergence sera également opérée entre les exploitations agricoles telles que définies dans le cadre du recensement et les unités du répertoire Sirene. Nous pourrions également envisager d'exploiter les données de la Bdni (traçabilité des bovins) et de la MSA (tableaux relatifs à la main-d'œuvre salariée).

Au total, la durée de questionnement ne devra pas excéder 1 heure et 15 minutes.

La consultation a été lancée début juillet 2008, à l'heure où nous ne disposions pas d'un règlement pleinement validé. En outre, il nous a fallu traduire en interne le projet de règlement. Les demandes devaient ensuite être exprimées avant le 26 septembre 2008. Le 21 octobre, nous avons réuni la Commission Consultative des Statistiques Agricoles (COCOSA). Nous réunissons aujourd'hui la formation élargie du Cnis. Ce calendrier, certes contraint, demeure le même que celui suivi en 2000.

En mai-juin 2009, le projet devrait faire l'objet d'un examen par le Comité du label. A ce stade, il convient de souligner que le recensement agricole se décline en deux vagues : la première auprès des mairies, permettant de constituer la liste des unités à interroger ; la seconde auprès des exploitants auxquels le questionnaire sera soumis. La première vague, baptisée « enquête source », débutera en octobre 2009 et durera entre 3 et 4 mois. Jusqu'à présent, cette opération n'a jamais été déclarée en tant que telle. Or l'expérience prouve que les communes urbaines se montrent peu coopératives s'agissant de structurer les commissions devant permettre d'identifier les exploitants entrant dans le champ du recensement agricole. C'est pourquoi, nous entendons dorénavant distinguer les deux vagues et proposer qu'elles bénéficient toutes deux d'un caractère obligatoire. En pratique, ces deux enquêtes devront faire l'objet d'un examen par le Comité du label.

A compter d'aujourd'hui, il nous faudra travailler à la formulation des questions et des instructions, ainsi qu'à l'ébauche des premiers contrôles sur les données, en prévision de ce passage devant le Comité du label.

Jeanne GABRYSIK

Dans le cadre de la consultation, trois grands ensembles ont été consultés simultanément à l'été 2008 : les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt, les sous-directeurs et chefs de bureaux du ministère de l'agriculture, ainsi que la formation agriculture élargie du Cnis. Une traduction française du règlement européen, en attente de validation, a été réalisée au début du mois de juillet 2008.

L'ensemble des régions ont répondu aux sollicitations. Au sein du ministère de l'agriculture, la Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des Territoires (DGPAAT), le SSP et le Bureau des Etablissements de Transformation et de Distribution (BETD) se sont exprimés. Par ailleurs, d'autres acteurs ont pris part à la consultation parmi lesquels : l'Agence Bio, l'Apca, le Cemagref, la CGT, le Crédit Agricole, la fédération des entrepreneurs des territoires, la FNSEA, l'Inra, l'Institut de l'élevage, le Meeddat, la Délégation Générale à l'Outre-mer du ministère de l'intérieur, l'Onippam, l'Unicid – Idac et Viniflhor.

Un grand nombre de demandes a ainsi été formulé concernant notamment la reprise d'anciennes questions du recensement agricole de 2000, la reprise d'anciennes questions dites « régionales » et la

prise en compte de nouvelles problématiques. Cependant, ces dernières ont parfois été définies de manière insuffisante.

Dans l'examen de ces demandes, il nous faudra tenir compte d'un certain nombre de contraintes. La durée du questionnement devra être limitée à 1 heure pour les questions nationales, à 10 minutes pour les questions complémentaires par sondage et à 5 minutes pour les questions régionales. En outre, il faudra nous en tenir à des questions simples.

Afin de procéder au dépouillement des demandes, nous avons défini quatre grands domaines de préoccupation :

- les cultures ;
- l'élevage ;
- la gestion des terres et l'environnement ;
- le travail, les équipements, la diversification et la gestion.

Pour chaque domaine, nous avons compilé les exigences européennes, ainsi que les demandes exprimées par les acteurs consultés.

S'agissant des cultures, trois catégories de demandes sont apparues comme étant particulièrement récurrentes : la première portant sur les nomenclatures (données de cadrage) destinées à favoriser la prise en compte des besoins régionaux (occupation principale du sol et superficies développées) ; la seconde portant sur la production et la commercialisation des vins ; la troisième portant sur la production des cultures (grandes cultures, pommes de terre, endives et vergers).

En ce qui concerne les élevages, les demandes reçues ont porté pareillement sur les nomenclatures (chevaux, volailles et catégories particulières d'animaux), mais également sur les capacités d'élevage (veaux de boucherie, porcelets en post-sevrage et engraissement, les ovins en engraissement, volailles autres que poules pondeuses) et les productions animales (volailles grasses, dindes et dindons).

Didier CEBRON

S'agissant des deux premières catégories, cultures et élevage, le nouveau dispositif d'enquête par saisie mobile devrait nous permettre de mettre en œuvre une nomenclature plus détaillée et de répondre ainsi aux demandes exprimées en ce sens. Il nous faudra toutefois rationaliser cette nomenclature et tendre vers une plus grande harmonie avec les autres enquêtes du SSP. Nous entendons également privilégier les questions structurelles portant sur l'occupation des sols et les capacités d'élevage, en vue notamment de stratifier nos échantillons de cheptels autrement qu'à partir d'effectifs susceptibles d'évoluer fortement d'une année sur l'autre. *A contrario*, il nous faudra sélectionner avec plus de sévérité les questions d'ordre conjoncturel, portant notamment sur la production des exploitations. Bien qu'un certain nombre de régions aient exprimé le souhait d'affiner la connaissance locale des productions et des rendements associés à certains produits (miel, types particuliers de volailles, etc.), nous ne pourrions prendre en compte toutes les demandes. Dès que des sources permettront, par ailleurs, de disposer d'une bonne connaissance au niveau national ou régional, nous proposerons de supprimer du recensement agricole les questions correspondantes. En tout état de cause, la durée de questionnement sur les cultures et l'élevage ne devra pas excéder 25 minutes.

La troisième catégorie de demandes regroupe les questions ayant trait aux moyens de production (main d'œuvre, équipements, etc.), à la commercialisation, à la gestion et aux aides financières accordées aux exploitations. Là encore, nous ne pourrions prendre en compte toutes les demandes. Il nous faudra donc réduire certains questionnements. En outre, nous proposerons de passer un certain nombre de questions en sondage. Cette mesure pourrait concerner notamment les questions portant sur l'équipement en matériel agricole – celui-ci n'ayant pas nécessairement vocation à être évalué à une échelle fine. Nous

ciblerons davantage les domaines pour lesquels une connaissance fine et localisée s'avère nécessaire : l'environnement, les signes de qualité des produits, la main d'œuvre, le niveau de formation, etc. Du reste, un travail sera également mené à ce niveau sur certaines nomenclatures, concernant notamment les formations. Il s'agira de tendre vers une plus grande comparabilité des formations agricoles.

Pour ce qui est des aides financières à la production et au développement rural, nous serons à même d'exploiter les données administratives et aucune question d'ordre financier ne sera posée. Il s'agira ainsi de répondre à un certain nombre de problématiques communautaires ou localisées.

D'autres demandes ont porté sur le thème de la diversification, dont la connaissance intéresse les collectivités locales. Il s'agit pour ces dernières de savoir comment les exploitations, en dehors de leurs fonction productive, délivrent des prestations de services (accueil à la ferme, restauration, offres de loisirs). A travers ce thème, nous aborderons également la problématique des pressions exercées sur la surface agricole utile (consommation, morcellement, etc.).

Cependant, la durée du questionnaire sur cette troisième catégorie ne pourra excéder 20 minutes. Un important travail de sélection et de mise en forme des questions sera donc nécessaire.

S'agissant de la gestion des terres et de l'environnement – quatrième domaine de préoccupation – des questions d'ordre qualitatif nous serons imposées par le projet communautaire. En outre, un certain nombre de demandes plus précises ont été exprimées localement, concernant notamment les effluents d'élevage (modes de stockage et d'épandage), les intrants (quantification), les pâturages collectifs (connaissance des usages), la pression urbaine et le morcellement des exploitations.

Afin de prendre en compte ces problématiques environnementales, nous proposerons qu'un certain nombre de questions d'origine communautaire soient intégrées dans le questionnaire exhaustif, en particulier celles portant sur les techniques de protection des sols, l'irrigation, les surfaces d'épandage des effluents d'élevage et les éléments de paysage. La quantification des pressions sur l'environnement se révèle très complexes à appréhender d'un point de vue technique, à plus forte raison dans les régions qui ne font pas d'enregistrements.

De façon générale, nous souhaiterions écarter les questions quantitatives liées aux pesticides qui, d'une part, sont difficiles à mettre en œuvre et, d'autre part, pourraient trouver prochainement réponse dans la mobilisation de sources administratives, à une échelle relativement fine. Nous souhaiterions par ailleurs limiter le questionnaire quantitatif sur la pression des fertilisants à certaines zones ou bassins dans lesquels les problématiques environnementales sont concentrées.

Les questions sur le paysage, quant à elles, nous paraissent difficiles à mettre en œuvre dans une optique de quantification. En effet, les agriculteurs ne font pas encore montre d'une grande maîtrise de ces aspects, ni des concepts mobilisés (haies, cours d'eau, etc.). Nous proposons donc de nous en tenir à des questions qualitatives. Lorsque des aides publiques auront été versées, des appariements pourront toutefois être envisagés.

En tout état de cause la durée du questionnaire sur l'environnement ne pourra excéder 15 minutes. Les quatre domaines évoqués constitueraient la trame d'un questionnaire de base, d'une durée moyenne d'une heure ; 15 minutes seraient ensuite consacrées aux questions par sondage, ainsi qu'aux questions régionales. Les questions par sondage pourraient porter notamment sur les moyens de production agricole (bâtiments d'élevage, matériels agricoles), ainsi que sur les autres activités lucratives des familles considérées.

Camille DE CAIX

En résumé, le questionnaire des exploitants ne portera sur aucun élément d'ordre financier. D'une part, ces questions sont généralement mal reçues ; d'autre part, nous disposons, pour ce qui concerne les aides financières, des sources administratives. Nous limiterons, par ailleurs, le nombre de questions sur

les productions animales et végétales, privilégiant ainsi une dimension structurelle. Nous écarterons également les questions relatives à la formation des salariés – les exploitants n'en n'ayant qu'une connaissance limitée. Cette thématique pourra faire l'objet, à terme, d'une enquête auprès des salariés. En outre, nous prioriserons les questions qualitatives, en particulier lorsque des sources administratives seront disponibles par ailleurs ou lorsque les éléments seront difficile à quantifier. Il s'agira notamment de mobiliser les données sur l'agriculture biologique, recueillies par l'Agence Bio auprès des organismes certificateurs. Enfin, nous nous concentrerons sur les éléments qui nécessitent une connaissance particulièrement fine et localisée.

En vue d'élaborer le questionnaire du recensement agricole, nous envisageons, dans un premier temps, de procéder à des arbitrages en interne, au sein du SSP. Par la suite, quatre groupes de travail seront créés, correspondant aux quatre domaines de préoccupation évoqués. Chaque groupe travaillera, dans son domaine, à l'élaboration des questions, à la mise en forme des instructions données aux enquêteurs, ainsi qu'à l'ébauche des contrôles appliqués aux données. Nous travaillerons ensuite de manière itérative, à partir de tests effectués sur le terrain. Il nous faudra ainsi parvenir à structurer le questionnaire devant être présenté au Comité du label en mai-juin 2009.

Du reste, un certain nombre de thèmes, tels celui des effluents animaux, apparaissent comme transversaux. Chaque groupe de travail conservera donc la possibilité d'adresser des préconisations aux autres groupes de travail.

Les groupes de travail seront composés, avant tout, de statisticiens. Cependant, des experts pourront être consultés dans le cadre de l'élaboration des questions. En tout état de cause, les acteurs qui le souhaiteront seront informés en priorité de l'avancée des travaux et des résultats des tests effectués sur le terrain.

L'équipe projet statistique (EPS) assurera le pilotage et l'animation de chacun des groupes de travail. Le groupe de travail sur l'élevage réunira les représentants des régions Alsace et Franche-Comté, ainsi que cinq collaborateurs du bureau des statistiques animales du SSP. La « cellule nomenclatures » du SSP sera également représentée. Ce groupe de travail se réunira à Toulouse, à compter du 4 décembre 2008.

Le groupe de travail sur les cultures réunira les représentants des régions Aquitaine et Centre, ainsi que six collaborateurs du bureau des statistiques végétales et forestières du SSP. La « cellule nomenclatures » du SSP sera également représentée. Ce groupe de travail se réunira, lui aussi, à Toulouse.

Le groupe de travail sur la gestion des terres et l'environnement réunira les représentants des régions Bretagne et Nord-Pas-de-Calais, un représentant du bureau des statistiques végétales et forestières du SSP, un collaborateur chargé de la diffusion au sein du SSP, une représentante de la DGPAAT, ainsi qu'un représentant du CGAAER (Michel Bertin). Ce groupe de travail se réunira à Paris.

Le groupe de travail sur le travail, l'équipement, la diversification et la gestion réunira les représentants des régions Bourgogne et Ile-de-France, un représentant du bureau des statistiques des structures agricoles et de l'environnement du SSP, un collaborateur chargé de la diffusion au sein du SSP, ainsi qu'un représentant du CGAAER (Michel Bertin). Ce groupe de travail se réunira à Paris.

Le calendrier s'avère très serré. De fait, les travaux d'arbitrage en interne débuteront dès demain. Les groupes de travail ont, d'ores et déjà, été constitués. L'enquête source auprès des communes devrait débuter en octobre 2009 et se prolonger jusqu'en janvier 2010. Les exploitants seront ensuite interrogés de septembre 2010 à mars 2011. La collecte sera ainsi étalée en vue de réaliser un certain nombre d'économies. Les premiers résultats devraient être mis à disposition à partir du dernier trimestre de 2011. En matière de diffusion, nous nous alignerons sur les pratiques de l'Insee, en privilégiant la diffusion gratuite sur internet. Des données synthétiques seront également publiées sur le site Agreste. En outre, des données détaillées seront accessibles par le biais d'un nouvel outil baptisé Disar. Un outil de cartographie interactive sera également mis à disposition.

III. Discussions et conclusions

Christophe TERRIER

Il semble que l'orientation retenue soit de scinder l'opération en deux enquêtes pour lesquelles le caractère obligatoire serait souhaité. Or, le recensement agricole n'a fait l'objet que d'un seul et unique avis d'opportunité. En vue de permettre la réalisation de l'enquête Source de manière indépendante, il conviendrait que la Formation accorde formellement un avis d'opportunité à cette enquête. Dans cette optique, il s'agirait d'en préciser l'objet.

Par ailleurs, je m'interroge sur la définition des unités enquêtées dans le cadre du recensement agricole. Comment les activités annexes (accueil à la ferme, restauration, hébergement, etc.) sont-elles prises en compte dans cette définition ? L'attention se concentre-t-elle sur des entités économiques ou juridiques ? Les entités observées sont-elles précisément définies ?

Camille DE CAIX

La définition des exploitations agricoles est encadrée par un règlement européen. Nous nous proposons de conserver cette définition. Celle-ci repose sur des seuils de surface et de production et retient la notion de gestion indépendante. Du reste, nous souhaiterions converger vers une définition administrative en opérant un alignement sur le répertoire Sirene. Dès lors que deux numéros SIRET auront été attribués au même endroit, l'autonomie des deux entités sera considérée comme suffisante. La plupart des grandes exploitations reposant ainsi sur une partition administrative des activités, la diversification observée au sein de ces dernières sera quasi nulle. En revanche, des phénomènes de diversification plus importants pourront être observés chez les petits exploitants.

Guy PAILLOTIN

Des transferts financiers doivent néanmoins exister au sein des grandes exploitations, témoignant d'autres activités lucratives telles la location d'appartements.

Didier CEBRON

Il pourrait être difficile de retracer ces flux. Il nous faudrait pour cela entrer dans le détail des revenus et de la comptabilité. Du reste, le recensement agricole de 2000 a démontré que la diversification demeurait relativement faible en France.

Un certain nombre de questions pourraient néanmoins être intégrées sur les activités de transformation de la production agricole, y compris celles relevant d'un autre SIRET. D'un point de vue local, ces activités directement liées à l'activité productive conservent une importance non négligeable.

En revanche, il pourrait s'avérer difficile de repérer des revenus totalement indépendants de l'activité productive.

Nathalie DELAME, INRA

Comment les changements de formes sociétaires ne traduisant pas nécessairement une transformation de l'exploitation seront-ils pris en compte ?

Camille DE CAIX

La question renvoie au suivi des exploitations agricoles au-delà de 2010 et non au recensement à l'instant T.

Nathalie DELAME

L'INRA ne pourra que regretter la non-correspondance entre les exercices. De fait, une nouvelle rupture sera opérée, après celle déjà survenue entre 1997 et 2000. Pour certaines études que nous avons développées nous permettant de réaliser des projections à plus ou moins long terme sur le nombre d'exploitations, il s'agit d'un handicap extrêmement lourd.

Didier CEBRON

La base de sondage sera effectivement renouvelée. En outre, le recensement agricole de 2010 reposera sur des concepts différents. Nous pourrions ainsi être amenés à scinder certaines exploitations d'envergure s'appuyant sur plusieurs SIRET. Cela étant, dans la pratique, nombre d'exploitants exerçant ainsi plusieurs activités autonomes (ateliers hors-sol notamment) remplissaient déjà plusieurs questionnaires. Nous nous alignerons ainsi sur le schéma préexistant dans l'esprit des exploitants.

Christian GAY

J'estime qu'au contraire, la nouvelle orientation facilitera, à l'avenir, la prise en compte des évolutions. Par le passé, nous nous appuyions sur un recensement exhaustif en année zéro, ainsi que sur des « enquêtes structures ». Or ces dernières n'appréhendaient que difficilement l'évolution des petites exploitations. L'alignement sur le répertoire Sirene facilitera le suivi dans le temps des exploitations.

Annie MESRINE

S'agissant des formes sociétaires, les questions d'origine communautaire ne différencient pas les EARL, GAEC, etc. Comment ce questionnement sera-t-il intégré dans le recensement agricole ? L'information sera-t-elle récupérée par le biais du répertoire Sirene ?

Un certain nombre de demandes ont par ailleurs été formulées concernant la diffusion des nouvelles technologies, et plus particulièrement concernant l'utilisation de l'informatique ou d'internet pour la gestion des exploitations. Cette dimension ne pourrait-elle pas être abordée dans les questions par sondage portant sur le matériel ?

Enfin, la réglementation européenne prévoit plusieurs questionnements sur l'emploi et la formation (main d'œuvre familiale ou non, salariée ou non). Cependant, le recensement agricole intégrera-t-il également un questionnement sur le niveau de formation initial, dans la continuité du tableau de famille de l'enquête structure de 2007 ? Par ailleurs, les activités principales et secondaires seront-elles distinguées et identifiées par des catégories socioprofessionnelles ?

Didier CEBRON

Nous ne souhaitons pas développer le volet consacré à la main d'œuvre et à la formation. En revanche, nous conserverons les éléments du tableau de famille de l'enquête structure de 2007.

Annie MESRINE

Ce volet sera-t-il traité par sondage ?

Didier CEBRON

Si les contraintes de durée s'avéraient insolubles, le questionnement sur les autres activités lucratives pourrait être effectivement traité par sondage.

Le thème des nouvelles technologies, quant à lui, fera l'objet, au minimum, d'un traitement par sondage. Là encore, les questions posées en 2007 seront assurément reprises.

Camille DE CAIX

L'usage d'internet pourrait néanmoins faire l'objet d'un questionnement exhaustif, en vue de préparer un possible passage à l'auto-administration du questionnaire par l'intermédiaire de l'outil internet. L'interface CAPI le permettrait. Nous aurions alors besoin de connaître le taux d'équipement de la base de sondage.

En ce qui concerne les formes juridiques, nous pourrions envisager de récupérer l'information par le biais du répertoire Sirene, en considérant par défaut les exploitants ne disposant pas d'une immatriculation comme des personnes physiques. La question demeure ouverte. En tout état de cause, il s'agirait de ne pas aboutir à des contradictions entre le répertoire Sirene et les déclarations des exploitants.

Philippe JANVIER, VINIFLHOR

Les lots pré-remplis à partir du CVI feront-ils toujours l'objet d'une validation par les producteurs ? Par ailleurs, des questions seront-elles posées sur les circuits de commercialisation au départ des exploitations ?

Quoi qu'il en soit, comment seront-nous informés de la prise en compte ou non de nos demandes ? Au besoin, ne pourrions-nous pas prendre part aux travaux des groupes de travail ?

Camille DE CAIX

En 2000, les données par parcelles du CVI ont effectivement été validées par les enquêteurs auprès des exploitants. Cependant, l'opération s'est révélée particulièrement laborieuse. Il est donc tout à fait exclu de reproduire l'expérience en 2010, d'autant qu'il nous est toujours impossible de faire prendre en compte les erreurs repérées dans le fichier de la DGDDI. L'idée est aujourd'hui de s'appuyer sur le CVI ainsi que sur le recensement agricole pour recueillir des données au niveau départemental et ainsi répondre aux obligations européennes en matière de recensement viticole. De fait, nous ne serons pas en mesure d'opérer des croisements au niveau individuel. Nous envisageons cependant de récupérer, à l'occasion du recensement agricole, la liste des identifiants EVV. Nous disposerons ainsi d'une correspondance entre nos unités statistiques d'interrogation et celles du CVI. A terme, nous serons donc en mesure de produire des analyses à un niveau relativement fin, sans exclusion toutefois des erreurs contenues dans le CVI.

Guy PAILLOTIN

Etant donnée l'ampleur de la tâche, il est logique que l'opération ne soit pas caractérisée par une grande flexibilité. Cependant, plutôt que de poser directement une question sur l'accès à internet, ne pourrions-

nous pas envisager de cerner le degré d'autonomie des exploitations ? Il s'agirait ainsi d'interroger l'accès aux réseaux d'information, d'achat et de commercialisation directs. La focalisation sur l'accès à internet risque, en réalité, de ne pas cerner efficacement les enjeux. Du reste, un plus grand degré de liberté implique d'avoir accès à un certain nombre d'outils et de technologies au sens large.

Didier CEBRON

A l'échelle du recensement agricole, il sera délicat de cerner le degré d'autonomie des exploitations par rapport à leurs fournisseurs. En effet, les modalités de contrats, que nous abordons dans le cadre d'autres enquêtes, peuvent s'avérer très disparates.

Guy PAILLOTIN

Ne pourrions-nous pas mettre l'accent sur les capacités de stockage qui déterminent à elles seules un certain degré d'autonomie ?

Didier CEBRON

Cette question rejoint celles portant sur les équipements.

Guy PAILLOTIN

Le stockage des pesticides permettrait également de distinguer différents types d'agricultures. En tout état de cause, l'accès à internet ne m'apparaît pas comme un critère différenciant.

Didier CEBRON

S'agissant de la viticulture, nous ne serions pas opposés à ce que le groupe de travail sur les cultures soit davantage ouvert, compte tenu de la complexité du domaine.

Guy PAILLOTIN

En ce qui concerne les phytosanitaires, il pourrait être intéressant de cibler certaines productions spécifiques ayant trait à la vigne, aux fruits et légumes, ainsi qu'aux arbres à pépins. De fait, les mêmes questions ne sauraient être posées aux céréaliers et aux producteurs de pommes. Or, c'est bien dès lors qu'il s'agit des vignes et vergers qu'il devient difficile d'obtenir des détails.

Christian GAY

S'agissant des produits phytopharmaceutiques, trois textes sont aujourd'hui en préparation au niveau communautaire qui engendreront probablement des obligations nouvelles : une directive cadre, un règlement sur les mises en marché, ainsi qu'un règlement statistique. Ce dernier portera sur les ventes annuelles, ainsi que sur l'utilisation par l'agriculture. Il nous faudra donc réétudier l'application en France de la réglementation communautaire.

Guy PAILLOTIN

Le recensement agricole ne saurait répondre à toutes les interrogations. Il s'agirait cependant de prendre toutes les dispositions pouvant permettre de calibrer sans biais les questionnements futurs.

Didier CEBRON

Nous serons certainement amenés à poser une question générale sur la part des surfaces ne recevant aucun produit phytopharmaceutique. Des questions pourraient également être intégrées sur le stockage des produits, ainsi que sur le matériel de pulvérisation. Des questions plus qualitatives seront sans doute plus faciles à mettre en œuvre dans ce domaine. Les questions quantitatives porteront, quant à elles, sur les surfaces.

Camille DE CAIX

La technologie CAPI nous permettra de cibler plus précisément les questions et de ne les adresser qu'à certains exploitants ou uniquement lorsque les conditions paraîtront intéressantes.

Didier CARAES, APCA

Qu'en sera-t-il de notre participation, au-delà de la consultation préalable ? Une nouvelle réunion de la formation du Cnis sera-t-elle programmée ultérieurement ? Serons-nous tenus informés ?

Par ailleurs, il est vrai que le recensement agricole ne nous permettra pas d'appréhender l'évolution des exploitations interrogées en 2000. Certaines auront disparu sans que nous en ayons trace. Depuis le recensement de 2000, des questionnements ont notamment été lancés sur les départs anticipés. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant d'obtenir une information sur les exploitants de 40 à 50 ans ayant cessé leur activité.

Enfin, ne pourrions-nous pas profiter de la refonte du questionnaire pour aborder des problématiques plus économiques ayant trait aux comportements d'achat ou de commercialisation ? Ceci paraîtrait d'autant plus justifié qu'un rapprochement s'opère avec la notion d'entreprise.

Fabienne ROSENWALD

Le recensement agricole ne me paraît pas constituer un outil adapté pour assurer le suivi des exploitations. Dans le cadre du programme à moyen terme, il a été proposé de mettre en place une enquête sur les nouvelles exploitations créées. Celle-ci permettrait de constituer un panel. D'autres sources pourront, par ailleurs, être mobilisées telles les données de la MSA. En tout état de cause, la mise en place d'un répertoire statistique, à partir des immatriculations du répertoire Sirene, devrait nous permettre de disposer d'une meilleure visibilité.

Didier CEBRON

Il demeure possible d'observer la disparition des exploitations au travers des enquêtes structures. Du reste, des comparaisons devraient toujours être possibles entre 2000 et 2010.

Camille DE CAIX

S'agissant de la collaboration des uns et des autres, les groupes de travail conserveront la possibilité de consulter des experts. En outre, les acteurs qui le souhaiteront bénéficieront d'un éclairage sur les réflexions menées ainsi que d'un retour sur les tests réalisés.

Par ailleurs, il me semble qu'au-delà d'un certain chiffre d'affaires, des immatriculations spécifiques doivent être créés. Du reste, les exploitants définissent généralement eux-mêmes des entités auxquelles nous ne faisons que nous adapter. En tout état de cause, il n'est pas certain que nous soyons en mesure de cerner efficacement les modes de commercialisation.

Didier CEBRON

Il est probable que nous conservions malgré tout une question qualitative sur le recours à la vente directe.

Guy PAILLOTIN

Au-delà de la vente directe, certains exploitants stockent leur production et la commercialisent ensuite en fonction de l'évolution des prix et des marchés. La réalité des pratiques est plus complexe et plus diverse qu'on ne peut l'imaginer. Du reste, ces pratiques nécessitent un accès à l'information.

Dans le cadre du recensement agricole, il me semblerait intéressant d'obtenir une information sur les capacités réelles de stockage, ainsi que sur la vente directe. La désimbrication des activités au sein des exploitations me semble plus complexe.

Christophe PERROT, Institut de l'élevage

En tant qu'utilisateurs réguliers du recensement agricole et des enquêtes structures, nous avons été surpris par la volonté affichée de rupture par rapport au questionnaire de 2000. Cependant, nous constatons, au travers des réponses proposées ce jour, une relative convergence. Il apparaît néanmoins que les nomenclatures de surfaces fourragères et de cheptels seront précisées. Qu'en sera-t-il des questions portant sur l'année d'installation des chefs d'exploitations ou sur la présence de successeurs ? De fait, ces informations ont leur importance dans la construction des analyses démographiques.

Par ailleurs, il semblerait que la quantification des productions animales doive être limitée. Cependant, nous avons suggéré d'introduire une question sur les quotas laitiers. De fait, nous éprouvons des difficultés à récupérer cette information, de manière exhaustive, par le biais des sources administratives.

S'agissant des contraintes de durée, quel pourrait être l'écart avec le questionnaire administré jusqu'en 2007 ?

Didier CEBRON

Les questions portant l'installation, la succession et la gestion globale des exploitations seront conservées *a minima* par rapport à l'enquête structure de 2007. Nous nous efforcerons, en revanche, de réduire le questionnement sur les productions. Les quotas laitiers, quant à eux, pourront être récupérés par appariement.

Camille DE CAIX

En ce qui concerne la main d'œuvre familiale, nous en resterons au questionnaire de l'enquête structure de 2007, pour laquelle nous avons obtenu de ne plus poser de questions que sur le chef d'exploitation et sa femme.

Christophe PERROT

Tous les co-exploitants feront-ils néanmoins l'objet d'un questionnement ?

Didier CEBRON

Dès lors qu'ils travailleront au sein de l'exploitation.

Christophe PERROT

J'ai cru percevoir une volonté d'avancer sur des sujets complexes comme le pâturage, les surfaces en propre ou collectives ou encore la gestion des effluents d'élevage. Or une enquête extrêmement lourde est en cours sur les bâtiments d'élevage, bovins notamment. Quel questionnement envisagez-vous de conserver dans le recensement agricole, sans introduire d'éléments quantitatifs ?

Didier CEBRON

S'agissant des effluents, des questions d'origine communautaire portant sur les surfaces pourront être conservées en exhaustif. Pour des zones à forte sensibilité environnementale et pour des exploitations qui maîtrisent *a priori* les entrées et sorties d'effluents, des questions pourront être posées sur les quantités exportées et importées, de façon à mesurer les pressions en fonction des cheptels présents. Cependant, de telles questions ne sauraient être généralisées.

Guy PAILLOTIN

A ce stade, il nous faut également prendre une décision d'opportunité concernant l'enquête source auprès des communes.

Camille DE CAIX

La Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Communes et à Enquêter (SOURCE) consistera en un appariement entre le répertoire Sirene, la base de sondage du recensement agricole de 2000 et le fichier des demandeurs d'aides auprès du ministère de l'agriculture. Des enquêteurs seront ensuite envoyés dans les communes pour valider et compléter auprès d'elles la base devant servir au recensement agricole de 2010. L'objectif sera ainsi d'obtenir une liste exhaustive des unités pertinentes.

Auparavant, cette enquête était fondue dans le recensement agricole. Cependant, nous faisons face à des refus, déguisés ou non, du fait de la moindre importance de l'agriculture dans certaines communes. Il est à craindre que certaines communes rechignent de nouveau à organiser les commissions consultatives communales nécessaires, se composant d'un représentant de la municipalité et d'un ou plusieurs exploitants connaissant bien le territoire de la commune. C'est pourtant sur cette base que le recensement agricole de 2010 devra s'effectuer.

Guy PAILLOTIN

Cette enquête paraît nécessaire, tant pour le SSP que pour les communes qui ont à se préoccuper de cette partie de leur environnement. Il s'agirait donc de lui conférer un caractère obligatoire.

Christophe TERRIER

S'agit-il d'identifier les exploitants résidant dans la commune ou bien les exploitations présentes sur le territoire de la commune ?

Camille DE CAIX

Il s'agit de repérer les sièges d'exploitations présents dans les communes.

Guy PAILLOTIN

La Formation vous soutient dans cette démarche.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête Source, préalable au recensement agricole de 2010, ne soulève aucune objection.

Conclusion

Fabienne ROSENWALD

Un important travail de recueil et de synthèse des demandes a été produit. Une méthode de travail vous a été proposée. Il nous faudra progresser rapidement, afin de respecter les délais qui nous sont impartis pour soumettre un projet au Comité du label.

Guy PAILLOTIN

Merci à tous. Je demeure convaincu qu'une dernière réflexion s'avère nécessaire entre les différents acteurs pour introduire, au regard des contraintes, les questions qui paraîtraient résolument indispensables. En ce sens, je vous souhaite bon courage.

La séance est levée à 16 heures 30.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

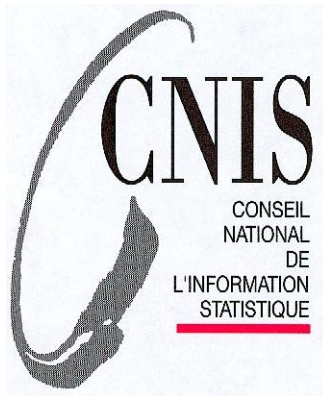
Documents préparatoires

- Résultats de la consultation sur le recensement agricole 2010

Présentations

- Consultation sur le questionnaire du recensement agricole 2010

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis, <http://www.cnis.fr>, rubrique Agenda/Formation Agriculture du 17 novembre 2008.



Paris le 24 mars 2009 - N°93/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

La Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Communes et à Enquêter (Source 2009)

Programme : 2009

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 17 novembre 2008, la formation Agriculture du Cnis a examiné le projet en référence.

L'objectif de l'enquête Source sera d'obtenir une liste exhaustive des unités pertinentes à enquêter pour le recensement agricole de 2010 (RA2010). Auparavant, cette enquête était fondue dans le recensement agricole. Cette enquête préalable au RA2010 fait l'objet d'un avis séparé afin que certaines communes puissent organiser les commissions consultatives communales nécessaires, se composant d'un représentant de la municipalité et d'un ou plusieurs exploitants connaissant bien le territoire de la commune. Il s'agit de repérer les sièges d'exploitations présents dans les communes.

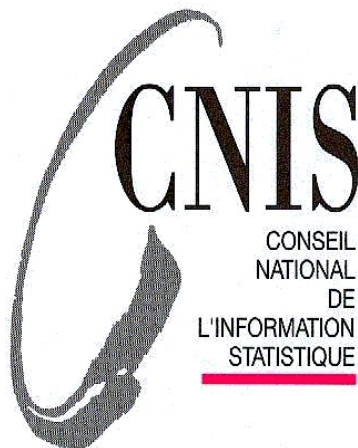
Une exploitation agricole, au sens statistique, est une unité économique et de production, qui satisfait simultanément les trois conditions suivantes : elle produit des produits agricoles (y compris maintien des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales donnant droit à versement de subventions), elle atteint une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production...), elle est soumise à une gestion courante indépendante. Cette définition est conforme aux textes communautaires. Les seuils de taille définissant les exploitations à enquêter sont inchangés par rapport au recensement de 2000.

L'enquête Source couvre la France métropolitaine et les quatre DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion).

L'enquête Source consistera en un appariement entre le répertoire Sirène, la base de sondage du recensement agricole de 2000 et le fichier des demandeurs d'aides auprès du ministère de l'agriculture. Des enquêteurs seront ensuite envoyés dans les communes pour valider et compléter auprès d'elles la base devant servir au recensement agricole de 2010.

L'enquête Source auprès des communes devrait débuter en octobre 2009 et se prolonger jusqu'en janvier 2010.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour l'enquête Source 2009.



Paris, le 24 mars 2009 - N°92/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Données détenues par l'Insee

Emetteur : Ministère de l'agriculture et de la pêche, Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

Dans le cadre de sa réunion du 17 novembre 2008, la formation Agriculture a examiné la demande d'accès à des données détenues par l'Insee. Les données sont extraites du fichier Sirène.

L'objectif des traitements prévus sur les données est d'apparier l'extrait du fichier Sirène avec les fichiers du Service de la statistique et de la prospective, afin de préparer une liste d'exploitations agricoles potentielles relevant du champ du futur recensement agricole de 2010.

La liste sera ensuite examinée et "affinée", lors de réunions en mairie, par des commissions communales de manière à déterminer la liste finale des unités de production agricole qui seront interrogées lors du recensement agricole.

Cette demande de transmission de données est limitée au cadre de la préparation du recensement et des enquêtes agricoles.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.